

PRIMATURE  
.....  
SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT  
.....

REPUBLIQUE DU MALI  
Un Peuple – Un But – Une Foi

ORDONNANCE N° 07- 023 / P-RM DU 18 JUIL 2007

PORTANT CREATION DU CENTRE DE FORMATION PRATIQUE EN  
ELEVAGE.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi N° 94-009 du 22 mars 1994 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation, de la gestion et du contrôle des services publics, modifiée par la loi N° 02-048 du 22 juillet 2002 ;
- Vu la Loi N° 07-043 du 28 juillet 2007 autorisant le Gouvernement à prendre certaines mesures par ordonnances ;
- Vu le Décret N° 04-140 / P-RM du 29 avril 2004 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le Décret N° 04-141 / P-RM du 2 mai 2004 modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

La Cour Suprême entendue,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

ORDONNE :

Article 1<sup>er</sup> : Il est créé un service rattaché dénommé Centre de Formation Pratique en Elevage (CFPE).

Article 2 : Le Centre de Formation Pratique en Elevage a pour mission :

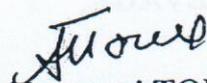
- la formation des Techniciens d'Elevage (TE) ;
- la formation des Agents Techniques d'Elevage (ATE) ;
- la formation des producteurs dans les spécialités suivantes : aviculture, production de viande, production laitière, apiculture, cuniculture, pêche et aquaculture ;
- le recyclage et le perfectionnement des Techniciens et Agents Techniques d'Elevage et de l'ensemble des agents d'encadrement.

Article 3 : Un décret pris en conseil des ministres fixe l'organisation et les modalités de fonctionnement du Centre de Formation Pratique en Elevage.

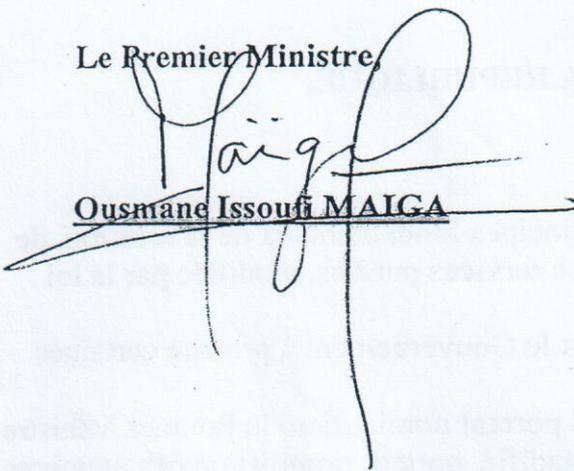
Article 4 : La présente ordonnance qui abroge toute disposition antérieure contraire, notamment la loi N° 91-054 / AN-RM du 1<sup>er</sup> mars 1991, sera enregistrée et publiée au Journal officiel.

Bamako le, 18 JUIL 2007

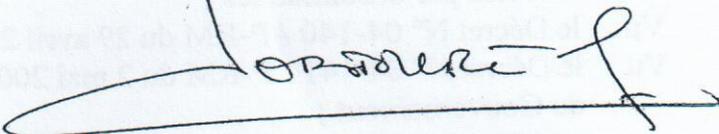
Le Président de la République,

  
Amadou Toumani TOURE

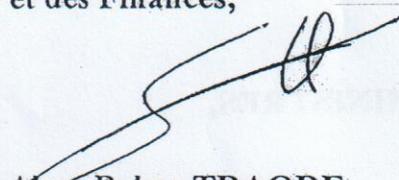
Le Premier Ministre,

  
Ousmane Issoufi MAIGA

Le Ministre de l'Elevage  
et de la Pêche,

  
Oumar Ibrahima TOURE

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,

  
Abou Bakar TRAORE